



## **DELIBERATION N° 2018-119**

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 21 juin 2018 portant correction d'une erreur figurant dans la délibération n° 2018-109 du 31 mai 2018 portant fixation du solde définitif du compte Ajustements-Ecarts à atteindre pour l'année 2016

Participaient à la séance : Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN, Jean-Laurent LASTELLE et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

La délibération n° 2018-109 du 31 mai 2018 portant fixation du solde définitif du compte Ajustements-Ecarts à atteindre pour l'année 2016 indique que le facteur  $k$  calculé *ex post* permettant de fixer le solde de ce compte à zéro s'élève à environ -1,2 %. Cette valeur est erronée et doit être modifiée ; le coefficient  $k$  calculé *ex post* permettant de fixer le solde du compte Ajustements-Ecarts à zéro s'élève ainsi à environ -2,0 %.

## **DECISION DE LA CRE**

Afin de corriger une erreur portant sur le facteur k calculé *ex post*, la présente délibération apporte la modification nécessaire à la délibération n° 2018-109 du 31 mai 2018 portant fixation du solde définitif du compte Ajustements-Ecarts à atteindre pour l'année 2016.

La délibération du 31 mai 2018 est modifiée en conséquence, tel que précisé ci-dessus. A des fins de lisibilité, la CRE procède à la publication d'une version de la délibération du 31 mai 2018 modifiée par la présente délibération.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et transmise au ministre de la transition écologique et solidaire et à RTE.

**Délibéré à Paris, le 21 juin 2018.**

**Pour la Commission de régulation de l'énergie,**

**Un commissaire,**

**Christine CHAUVET**